

Absence d'aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE

(2013/C 229/08)

L'Autorité de surveillance AELE considère que la mesure suivante ne constitue pas une aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE:

Date d'adoption de la décision:	10 avril 2013
Affaire n°:	70521
Numéro de la décision:	145/13/COL
État de l'AELE:	Islande
Titre (et/ou nom du bénéficiaire):	aide d'État présumée en faveur de Landsbankinn par la renonciation à une rémunération escomptée des ressources publiques
Base juridique:	article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE
Type de mesure:	absence d'aide
Secteurs économiques:	services financiers

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
